

Rentrée 2012

Un plan d'urgence pour le service public d'orientation de l'Education nationale

Revendications urgentes

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont particulièrement malmené les conseillers d'orientation-psychologues et les Directeurs de CIO et plus globalement le service public d'orientation de l'Education Nationale : Les attaques sur le métier relayées par un rapport, largement téléguidé tous les 6 mois, l'asphyxie du corps par le non remplacement de 5 copsy sur 6, la volonté de réduire de moitié le nombre des CIO, l'externalisation de nos missions par l'entrée d'organismes non publics dans les établissements et l'engagement de nos services vers des publics adultes et des tâches supplémentaires. Tout ceci a profondément détérioré les conditions d'exercice et le moral de la profession.

La FSU a clairement pris position par rapport à ces choix politiques. Les attentes sont très fortes pour la mise en œuvre d'une autre ambition pour l'Ecole. Des choix significatifs sont possibles dès la rentrée 2012 ; d'autres demandent une programmation et des discussions sérieuses.

Le SNES demande au nouveau Ministre l'adoption rapide de mesures d'urgence.

Arrêt de la fermeture et des fusions de CIO	Le précédent Ministère prenant prétexte du désengagement des conseils généraux dans le financement des CIO départementaux a encouragé les recteurs à « restructurer » le réseau des CIO. Ceci s'est traduit par 10% de fermetures et de fusions, y compris de CIO d'Etat, sans aucune prise en compte des besoins réels des élèves et des familles mais en lien direct avec les projets de labellisation. Un CIO qui ferme, c'est une cité des métiers qui ouvre ! Les collègues ont été déplacés et se retrouvent parfois à 40 pour 7 ou 8 bureaux ! Il faut dès maintenant demander aux recteurs de stopper toutes ces procédures et ouvrir une discussion sérieuse sur les missions et la place des CIO dans l'Education Nationale.
Annulation des deux arrêtés modifiant les conditions de recrutement des copsy	Sans aucune concertation, la DGRH a publié le 29 Mars deux arrêtés qui fragilisent notre qualification de psychologue. Le premier autorise des candidats non détenteurs de la licence de psychologie, mais ayant exercé comme conseiller dans l'insertion par exemple, à se présenter au concours ; le second modifie les épreuves en privilégiant une vision adéquationniste et économiste de la fonction. La défense du métier passe par l'affirmation de notre spécificité de psychologue de l'Education et de l'orientation. Dès maintenant le nouveau ministre peut annuler ces textes.
Moratoire des procédures de labellisation et remise à plat de la loi de 2009 dans ses applications à l'Education Nationale.	La loi sur la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie comporte des dispositions qui ont touché directement les CIO et les personnels : mise en place des plateformes d'appui aux décrocheurs, procédures de labellisation avec une nouvelle « gouvernance », de nouveaux publics, de nouvelles tâches, modification du recrutement. Le SNES demande que le traitement des dossiers de labellisation soit interrompu ; Le Ministre doit positionner clairement les services. La loi, le décret et le décret doivent être remis à plat et le cahier des charges abrogé ; Une consultation des personnels doit être engagée dès la rentrée.
Tous les postes doivent être	Le déficit de titulaires atteint plus de 300 postes après le mouvement intra.

SNES-FSU. Mai 2012. PLAN D'URGENCE – RENTREE 2012

pourvus à la rentrée	Dans l'immédiat pour soulager les équipes de CIO il est impératif que tous les postes vacants et que tous les congés soient pourvus. Ils le seront évidemment par des contractuels dans un premier temps Mais Le SNES a demandé au président du Jury que dès la prochaine rentrée soit doublé le nombre d'entrants en formation par le biais de la liste supplémentaire ; Dans un deuxième temps une programmation des recrutements doit être engagée ainsi que la mise en place d'un concours exceptionnel pour la titularisation des collègues copsy contractuels possédant le master II de psychologie et ayant une ancienneté dans la fonction.